



Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation nationale
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 18 12/13

Paris, le 13 novembre 2012

Monsieur le Ministre,

Les débats sur la Refondation de l'École ont abordé, entre autres, la question cruciale de la formation des enseignants. Création des ESPE, composition des équipes de formateurs, cahier des charges sont des aspects majeurs du futur dispositif.

Cette mutation devra s'appuyer sur des équipes de formateurs eux-mêmes formés, excipant d'une qualification reconnue. Parmi ceux-ci, je voudrais attirer votre attention sur les actuels conseillers pédagogiques du premier degré. Affectés auprès des Inspecteurs de l'Éducation nationale, composante des équipes de circonscription, ils sont des acteurs essentiels des actions de formation.

Leurs missions sont aujourd'hui définies par la note de service 96-107 du 18 avril 1996. Cette dernière stipule que leur « fonction première est l'assistance et le suivi des enseignants débutants, titulaires ou non, notamment au cours de la première année d'affectation. »

Or, depuis l'écriture de cette note, les missions des conseillers pédagogiques de circonscription ont singulièrement évolué. Aujourd'hui, entre autres, ils apportent leur concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi du projet d'école, ils accompagnent les enseignants dans la mise en œuvre des réformes pédagogiques, ils produisent et mutualisent des ressources pédagogiques, ils conçoivent des sujets et participent à des jurys d'examen et de concours, des commissions d'habilitation. Ils assurent également un rôle d'information, de communication et de négociation auprès de partenaires extérieurs. Ils interviennent, en tant que de besoin, dans la formation universitaire des enseignants du premier degré.

Vous avez fait de l'École primaire la priorité de votre action. Les conseillers pédagogiques auront à y jouer un rôle important. Il nous apparaît essentiel de procéder à une mise à jour rapide du texte définissant leurs fonctions et leurs missions. Le SE-Unsa vous demande donc la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA